



**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

La réunion a débuté le 13 décembre 2022 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur ROBERT Jean-Claude.

**Membres présents** : Monsieur BÉQUET Christophe , Madame BESSE Flavie, Monsieur CUSATI Adrien, Madame FOY Virginie, Monsieur GUILLEMAILLE Philippe, Madame LAMBERT Patricia, Monsieur MORETTI Angelo, Madame REMY Laurence, Monsieur ROBERT Jean-Claude, Madame SAUTIERE Virginie, Monsieur TRIBOU Arnaud

**Membres absents représentés** :

Monsieur BOSSAT Thierry Pouvoir donné à M ROBERT Jean-Claude  
Madame GUILLEMAILLE Lucie Pouvoir donné à M GUILLEMAILLE Philippe  
Monsieur MICHONNEAU Philippe Pouvoir donné à M TRIBOU Arnaud  
Monsieur REMY Dominique Pouvoir donné à Mme REMY Laurence

**Membres absents** : Madame AUZOUX Agnès, Madame BRACQ Catherine (excusée), Monsieur QUINZIN Eric

Secrétaire de séance : Monsieur CUSATI Adrien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Ordre du jour** :

2022\_84 - Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention par le Centre de Gestion de l'Aube  
2022\_85 - Convention de mise à disposition de l'agent du service des eaux  
2022\_86 - Décision modificative budgétaire n°1 au budget annexe 2022 du service des eaux  
2022\_87 - Budget principal 2022 : virement de crédits  
2022\_88 - Demande de dérogation au repos dominical  
2022\_89 - Modification des horaires de l'éclairage public  
2022\_90 - Information relative à décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations  
Questions diverses

---

**2022\_84 - Convention de mise à disposition d'un assistant de prévention par le Centre de Gestion de l'Aube**

Après exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention « Assistant de Prévention » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube
- charge Monsieur le Maire de contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point
- charge Monsieur le Maire de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

**15 voix pour**

**2022\_85 - Convention de mise à disposition de l'agent du service des eaux**

La commune met à disposition du Service des Eaux les agents nécessaires au fonctionnement du service (relevés des compteurs , gestion du réseau , facturation suivi de la comptabilité du service des eaux) .

La convention est arrivée à expiration et il convient de la renouveler pour 1 an renouvelable 2 fois moyennant la somme ré évaluée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à 7 000 € /an.

**15 voix pour**

**2022\_86 - Décision modificative budgétaire n°1 au budget annexe 2022 du service des eaux**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à la décision modificative suivante pour le budget annexe service des eaux (erreur matérielle):

Dépense d'investissement :

CHAPITRE 020 Dépenses imprévues : - 0,02 €

**15 voix pour**

**2022\_87 - Budget principal 2022 : virement de crédits**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Décide de procéder aux virements de crédits au budget principal de 2022 comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE 68 – article 6817 (dotation aux provisions sur actifs) : + 300 €

CHAPITRE 011 – article 6226 (honoraires ) : - 300 €

**15 voix pour**

**2022\_88 - Demande de dérogation au repos dominical**

Le conseil municipal émet un avis favorable la demande de dérogation à la règle de repos dominical déposée par les Ets SCHIEVER sises ZI rue de l'étang 89205 Avallon cedex pour leur magasin Maximarché situé à Mailly le Camp pour 2 dimanches et jours fériés en 2023 comme suit :

Dimanche 24 décembre 2023	De 8 h30 à 18 h00
Dimanche 31 décembre 2023	De 8 h 30 à 18 h00

Le Maire est chargé de définir les conditions par arrêté

**14 voix pour**

**1 non-participant :** Mme SAUTIERE Virginie, intéressée, n'a pas pris part à la délibération

**2022\_89 - Modification des horaires de l'éclairage public**

Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, réduire d'une heure l'éclairage de nuit contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 6 heures dès que les horloges astronomiques seront installées.

- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, et en particulier les lieux concernés, de 23 h à 6h, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation

**15 voix pour**

### 2022\_90 - Information relative à décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée délibérante de décisions prises dans le cadre des délégations qu'il a reçues à savoir :

1. Devis pour des travaux à l'école maternelle (réfection calorifuge vide sanitaire, vannes thermostatiques) par l'entreprise Peythieu pour 1 567,90 € HT
2. Devis de travaux de réfection des WC des vestiaires du stade pour 826,20 € HT par l'ets Peythieu
3. Devis du SDDEA pour la reprise d'un compteur avec branchement plomb rue des Tonnelles pour 3 018,00 € TTC
4. Devis pour le mobilier de cuisine du logement de la mairie (évier, plan de travail, meuble bas) pour 1 447,60 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

N'émet pas d'observations

**15 voix pour**

### 2022\_91 - Attribution de chèques cadeaux aux salariés pour Noël 2022

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,  
Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

Considérant que les voeux du Maire au personnel n'auront pas lieu,

Le conseil municipal décide d'attribuer des chèques cadeaux pour Noël à l'ensemble du personnel communal

**15 voix pour**

#### Questions diverses

Dans le cadre des projets 200 brigades, la commune remplissant les cases envisage de répondre à l'appel à projets

Projet Bois Sainte Suzanne : les services de la DDT et de la CEREMA se sont déplacés et un accueil plutôt favorable a été reçu au projet d'aménagement du sentier

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 20h30.



